



ÉDITO

Déjà la troisième lettre, comme le temps passe vite.

Créée il y a peine deux ans conformément aux objectifs d'Horizons Solidaires « rendre plus efficace l'action internationale en région Basse-Normandie par la mise en réseau des acteurs », la Plate-forme Mali prend de plus en plus d'essor. J'en veux pour preuve le nombre des participants et la qualité des débats qui animent ses différentes réunions. Se rencontrer, apprendre à se connaître, échanger des expériences permet de faire émerger des besoins (de formations par exemple), mais aussi d'essayer de trouver des solutions pour être plus efficaces.

Le thème de cette 3^{ème} lettre « **La scolarisation au Mali** » va ainsi permettre de nous donner un éclairage particulier sur le sujet soit d'alimenter le débat.

Le comité d'organisation d'une conférence co-organisée par le Mali et l'Unesco à Bamako le 10 octobre, estimait que « **la scolarisation reste un défi majeur en Afrique au sud du Sahara. On estime la population d'âge scolaire de cette région à 34 millions d'enfants entre 2000 et 2015. La pauvreté engendre l'analphabétisme** ». Pour ma part, j'ajouterai que « l'ignorance engendre la pauvreté et la dépendance avec tout ce que cela implique ».

Alors toutes les actions menées en faveur de la scolarisation des enfants et en accord avec les textes législatifs en vigueur au Mali (le Prodec) comme en France (les orientations de la loi de coopération décentralisée) seront les bienvenues. Il nous faudra donc veiller à ce que nos actions s'inscrivent bien dans les plans de développement éducatif des communes dans lesquelles nous intervenons.

Bon courage et surtout merci à tous pour vos actions d'aide au développement durable.

Abdaramane SAKO (Teriya ko)

Synthèse de la dernière rencontre des membres de la Plateforme MALI (12 juin 2007)

Décentralisation au Mali - Quelques cas concrets pour y voir plus clair :

L'actualité politique des élections présidentielles et législatives au Mali, fut une bonne occasion d'aborder le rôle des élus dans le développement local au Mali.

Quelques éléments de repères ont été présentés sur ce qu'est une commune au Mali, les compétences générales ou spécifiques dont elles sont maintenant responsables, leur organisation interne, leurs ressources, leurs patrimoines et le rôle de l'Etat.

L'accent a aussi porté sur le fait que, chaque commune est maintenant dotée d'un programme de développement qu'il est bon de connaître. Quand on travaille avec un partenaire à l'échelle d'un village ou d'une association, cela permet d'avoir plus de visibilité sur le territoire où l'action se passe. Ce qui peut éviter les mauvaises surprises (les doublons...). D'autres considèrent que c'est un minimum si l'on veut respecter la souveraineté du principe démocratique. Cette prise en compte de la dimension communale ne remet pas en cause les actions locales, mais les place dans une perspective plus globale, cherchant la cohérence.

Le rôle grandissant de la participation des femmes au Mali dans les instances décisionnelles :

Au plan international, diverses déclarations politiques ont permis une meilleure reconnaissance des droits politiques économiques et sociaux des femmes. La dynamique de la recherche de l'égalité homme-femme est au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La progression de la participation des femmes africaines en politique est notable. Des espaces de parole, des groupements féminins existent permettent de reconnaître aux femmes des tribunes de pouvoir et de lutter contre les discriminations.

Au Mali, le 8 mars 2007 lors de la célébration de la journée mondiale de la femme un débat national a été organisé autour du thème de « l'émergence des femmes en politique comme facteur de changement ».

Les membres de la Plate-forme se sont ensuite interrogés sur la persistance des freins existants (fonctionnement patriarcal des institutions, pauvreté, difficulté d'être mère, épouse et en plus femme politique, faiblesse du niveau d'instruction, facteurs socioculturels...) ainsi que sur la contribution que nos coopérations décentralisées et nos actions de solidarité internationale respectives menées au Mali pouvaient apporter dans l'amélioration de cette représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

Le compte-rendu complet de cette rencontre est disponible auprès d'Horizons Solidaires

Marie-Christine VEGEAI-PIPET
Chargée de mission Horizons Solidaires

LE SYSTÈME ÉDUCATIF AU MALI

Sur l'évolution de l'enseignement fondamental au Mali...

L'effort consenti au Mali, tant par le gouvernement que par les communautés locales, voire les initiatives privées, a permis une création considérable d'écoles dans les quartiers péri-urbains et les villages les plus reculés.

La mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation (le PRODEC) a facilité l'accès à l'éducation. C'est ainsi que le taux brut de la scolarisation est passé de 56% en 1999-2000, au début du projet, à 75% en 2005-2006, en fin de première phase. Les effectifs de l'enseignement fondamental, qui comprend six années, l'équivalent de notre primaire, ont plus que doublé durant cette période. Ces statistiques prennent en compte non seulement les écoles publiques, mais également les écoles communautaires, les écoles privées et les *medersas* (enseignement franco-arabe).

La réalité reste cependant que nombre d'enfants ne sont pas inscrits à l'école ou qu'une déscolarisation rapide menace. En effet, les difficultés sont de tous ordres : l'insuffisance, malgré les efforts, de locaux et de maîtres, les distances à parcourir à pied, l'absence de cantine, le nombre pléthorique d'élèves dans les classes. Et, peut-être, au premier chef, en milieu rural notamment, l'obstacle de la langue, car l'en-

seignement se fait principalement en langue officielle, le français, et non dans la langue maternelle de l'enfant.

Présentation de deux initiatives du gouvernement malien cherchant à remédier à ces obstacles majeurs. Tout d'abord, le fonctionnement des *écoles communautaires*, puis les expérimentations de *pédagogie convergente*.



1 - Les écoles communautaires

Leur statut est régi par la loi du 25 juillet 1994. La loi établit que *les écoles communautaires sont des établissements privés d'éducation de base à but non lucratif, ayant pour objectif de faire acquérir et de développer des connaissances instrumentales et professionnelles. Elles sont créées et gérées par des communautés rurales, urbaines ou des associations.* Toute communauté peut ouvrir une école communautaire. Elle fait la déclaration d'ouverture à l'autorité administrative de son ressort, qui la transmet à l'Inspecteur de l'enseignement fondamental compétent. Le comité de gestion de l'école nomme son directeur et recrute le personnel d'encadrement parmi les enseignants ou, à défaut, peut avoir recours aux *parents-enseignants*.

La reconnaissance d'utilité publique peut être accordée aux écoles communautaires qui satisfont aux conditions suivantes: avoir un effectif de vingt élèves au moins - disposer d'un domaine scolaire propre - respecter les orientations définies par le ministère de l'éducation de base. Dès lors, l'établissement pourra bénéficier de subventions ou de toute autre forme d'assistance de la part de l'État ou des collectivités territoriales, dans les limites des disponibilités budgétaires. *En principe, l'école communautaire doit pouvoir fonctionner sans aide extérieure. Ses promoteurs doivent compter sur leurs propres forces. Les bâtiments doivent être inspirés de la même architecture que celle des maisons de la communauté, si cette dernière veut être en mesure de la réparer et de les remplacer par elle-même (guide du promoteur, publié par le ministère de l'éducation à la base, juillet 1994)*

Cependant, de nombreuses écoles communautaires reçoivent des aides financières, à travers leurs liens d'amitié avec des ONG.

Ces écoles ont souvent besoin d'un coup de pouce pour satisfaire aux conditions d'obtention du label d'utilité publique. Elles n'existent que par le dévouement exemplaire des acteurs locaux, les parents, les maîtres à la retraite, les jeunes instituteurs peu rémunérés, sans oublier les enfants eux-mêmes, dont la sagesse, quels que soient parfois la précarité des locaux ou le déficit des supports pédagogiques, ne finira jamais d'étonner.

2 - La pédagogie convergente

Au Mali, les enfants commencent leurs apprentissages dans une langue qui leur est, le plus souvent, étrangère. Il s'agit évidemment du français, utilisé comme médium d'enseignement. L'enfant se trouve donc privé de sa langue maternelle. *En lui refusant la possibilité d'utiliser le support linguistique familier apte à répondre à son besoin fondamental d'expression et de créativité, l'école le place du même coup en situation de régression* Ce constat d'un spécialiste souligne combien l'enfant se trouve à la fois coupé de son milieu culturel, de sa communauté, de son identité. C'est là sans doute l'une des causes principales de déperdition scolaire.

Cette difficulté fondamentale a conduit le gouvernement à s'engager, dès 1979, dans l'expérimentation des langues nationales dans l'enseignement.

La loi du 23 août 1993 reconnaît treize langues nationales qui sont autant de langues maternelles. Les premières expériences ont été tentées en bambara, langue majoritaire au Mali. Ces expériences supposaient une pédagogie appropriée, accordant plus de place à l'apprentissage qu'à l'enseignement et demandant à l'enfant d'être actif, créatif, en lien direct avec les valeurs culturelles de son milieu. Il fallait construire des outils pédagogiques spécifiques, reposant sur la transcription de langues essentiellement orales. Cette nouvelle pédagogie n'était possible qu'avec des effectifs plus réduits et des maîtres formés à cet effet. Des efforts budgétaires importants ont été consacrés à l'ensemble de ces opérations.

En 1987, deux écoles expérimentales se sont ouvertes à Ségou sous l'appellation de *pédagogie convergente*. Il s'agissait d'utiliser la langue maternelle dans les deux premières années de scolarité. Le français n'est introduit qu'en deuxième année, sous forme d'expression orale, à concurrence de 25% du temps global. En troisième et quatrième années, 75% de l'horaire sont réservés à l'apprentissage du français (oral et écrit). En cinquième et sixième années (nos CM 1 et CM 2) la répartition du temps de travail est de 50% en langue maternelle, et 50% en français). *Le principe est d'amener les enfants à une appropriation de la langue maternelle et ensuite de leur permettre de suivre le même cheminement pour l'acquisition d'autres langues* (Wambach M., 1995).

L'Etat et l'éducation

L'accès à l'éducation de base est encore aujourd'hui une vraie difficulté pour bon nombre de villages en milieu rural où la majorité des enfants restent non scolarisés ou sont très vite déscolarisés, notamment les filles pour cause de mariage précoce. Malgré la volonté de l'Etat qui a fait de l'éducation la priorité des priorités de la 3^{ème} république en refondant notamment le système éducatif, le taux de scolarisation atteint difficilement les 35% avec de grandes disparités géographiques.

Depuis l'université de Sankoré à Tombouctou au 14^{ème} et 15^{ème} siècle jusqu'à l'indépendance avec l'école française en passant par les médersas, le système éducatif malien a enregistré des résultats plus qualitatifs que quantitatifs. A Sankoré étaient formés des savants et à l'école française des cadres nécessaires aux besoins immédiats de l'administration coloniale. A l'indépendance 7% de la population malienne était formé par l'école française et 93% était qualifiée d'analphabète. La réforme de 1962 aura l'ambition d'atteindre dans les meilleurs délais et à des coûts réduits l'enseignement universel. De 1962 à 1992, 30 ans après, les chances de réussite d'un tel objectif se sont avérées bien minces. De 7% on est arrivé à 33% et le système présente encore de grandes insuffisances : taux faible d'inscription et de scolarisation, rendement



Des évaluations ont été faites établissant clairement l'intérêt de cette nouvelle pédagogie, qui a été étendue par la suite aux autres langues nationales, non sans difficultés. Quand, par exemple, une même école regroupe des enfants qui parlent des langues différentes. Ou bien encore, quand un maître risque de se trouver devant un auditoire dont il connaît mal la langue.

Par ailleurs, certains milieux urbains expriment leur réticence devant cette *pédagogie convergente* qui, de fait, retarde l'enseignement du français, langue demeurant toujours la finalité de l'apprentissage et la garantie d'une réussite sociale. Mais en définitive, la *pédagogie convergente* a fait suffisamment ses preuves pour être désormais généralisée à toutes les écoles fondamentales du Mali.

Françoise LABRUSSE

Françoise Labrusse effectue depuis 1996, avec l'association La Male Herbe, le soutien de l'association Angata et le concours de la troupe Mognon de l'INA, des tournées de théâtre dans plusieurs écoles et villages du Mali. Dans le cadre de l'appariement du lycée Malherbe de Caen et du lycée Mamadou M'Bodj de Bamako, les élèves de ces deux établissements participent activement au projet.

bas... Si à partir de 1992, l'école malienne connaît un début de solution, notamment sur le plan de l'amélioration des taux, il faudra pourtant entreprendre des changements profonds pour pouvoir faire face à une demande sociale d'éducation croissante.

Ainsi en 1998, l'Etat établit le PROgramme DECennial de développement de l'éducation (PRODEC) qui vise une scolarisation universelle à travers les écoles fondamentales et les centres d'éducation pour le développement (CED). L'ob-

jectif « un village, une école et/ou un CED » doit permettre l'accès à l'éducation de base pour tous. L'éducation de base est un minimum éducatif consistant à savoir lire, écrire, calculer et acquérir des habilités permettant à l'apprenant, soit de s'insérer dans la vie active soit de poursuivre ses études. L'éducation de base comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'éducation spéciale et l'éducation non formelle. Cette dernière est une forme d'éducation dispensée en dehors des structures classiques, aux adultes analphabètes et aux enfants non scolarisés et déscolarisés. Dans les 10 ans à venir il est certain que de nombreux jeunes, adultes et enfants n'auront pas eu accès à l'enseignement formel ou auront été déscolarisés très tôt. Ainsi le PRODEC vise comme objectif d'ici 2008 de permettre à au moins 50% de jeunes déscolarisés et non scolarisés, âgés de 9 à 15 ans d'accéder à un apprentissage minimum.

Gwenaëlle ROSSIGNOL
(chargée de mission Afdi Basse-Normandie)

Rentrée scolaire 2007-2008 effective au Mali

Le mardi 2 octobre 2007, les élèves de l'enseignement fondamental ont repris le chemin des écoles après un premier report au mois de septembre dernier. Malgré ce report, tout ne semble pas en ordre sur toute l'étendue du territoire national. Jusqu'à la veille encore de la rentrée scolaire, dans certaines de nos régions, des établissements étaient toujours occupés par les sans abris victimes des inondations de l'hivernage dernier.

En attendant le 8 octobre, date prévue pour la rentrée des classes au niveau du secondaire, ce sont les élèves du fondamental qui ont donc donné le coup d'envoi d'ouverture de l'année scolaire 2007-2008. Ouverture qui s'est déroulée malgré tout dans le calme et la discipline. Pour ce premier jour de l'année scolaire les cours ont porté sur "la sécurité routière" dans toutes les écoles publiques et privées, classiques et médersas du pays.

Les autorités scolaires ont ainsi pu faire nettoyer les classes et les enceintes scolaires, élaguer les arbres afin de donner un nouveau look aux établissements.

Signalons enfin l'ouverture très prochaine dans l'académie de Ségou, d'une faculté de l'université de Bamako pour amorcer la régionalisation de l'université de Bamako et rompre avec le cycle de concentration de la presque totalité des grandes écoles.

Birahima SIDIBE
(journaliste correspondant au Mali)

ET APRES ?

Pour la première fois, la population rurale africaine (qui représente encore 70% de la population) se voit reconnaître le droit à l'éducation grâce à la mise en place d'écoles primaires au niveau des communes rurales. On peut estimer qu'un enfant sur deux, en majorité les garçons, est scolarisé, apprend à lire, écrire et compter dans sa langue maternelle et en français. Ce droit reconnu dans la plupart des Constitutions des pays ouest africains ne va pas sans poser de nombreux problèmes d'accessibilité des lieux d'enseignement, d'acceptabilité par les parents (notamment pour les filles), du contenu de l'enseignement notamment scientifique.

Mais cela ne doit pas nous empêcher d'envisager l'avenir : l'arrivée dans 10-15 ans d'une majorité de citoyens alphabétisés et instruits. Car un des rôles de l'école n'est-il pas de préparer les enfants à s'insérer dans la société à la fois pour l'enrichir (progrès économique), se l'approprier (notion de citoyen) et la partager (progrès social et culturel)?

Encore faut-il tenter de visualiser le futur africain des 20 prochaines années et faire le pari du développement qui se fera, du moins je l'espère, grâce à une symbiose entre logique relationnelle et culturelle et logique économique. Ce développement reposera encore longtemps sur le milieu rural agricole et sur le secteur informel, appelé aussi économie populaire, essentiel à la survie, mais qui, bien organisé par des citoyens instruits (ce qui n'est pas le cas actuellement) pourrait prendre en charge à la fois la sous-traitance industrielle et les deux problèmes majeurs qui commencent à se poser sérieusement :

- La maintenance des diverses structures énergétiques, hydrauliques, immobilières et de transports mise en place partout avec les aides extérieures

- La conservation de l'intégrité du milieu et du respect des écosystèmes qui sera de plus en plus demandée par les partenaires financiers au nom du développement durable.

Il faut y ajouter les énormes besoins et donc une source d'emplois importante des secteurs sanitaire, social et éducatif et la place dans l'économie des biens culturels qui tiennent déjà, et c'est assez spécifique à l'Afrique, une place importante dans la mondialisation.

Dans ce contexte, comment adapter les programmes scolaires du primaire? Que proposer après au niveau des villages sachant que la majorité des élèves étant appelés à rester dans le milieu rural, une minorité seulement pouvant continuer les

filières collège, lycées, centre de formation... ?

Une des solutions possibles serait la création de centres des métiers fonctionnant en alternance avec le retour à la ferme. Les parents incités eux aussi à augmenter leur production, (ne serait-ce que

pour financer les diverses structures du village et ainsi s'approprier le centre de santé, l'école, la maintenance des puits et forages, etc.), sans compter leur désir d'alphabétisation et la création de structures d'animation, auront donc besoin de la main d'oeuvre de leurs enfants qui, instruits, auront la possibilité de faire évoluer certaines techniques et ainsi peut-être éviter une trop grande cassure entre les générations. N'oublions pas que le passage entre une société préscolaire et une société post-industrielle va se faire sur 3 à 5 générations et non 12 à 15 comme en Occident.

Qui fera fonctionner ces centres? Et sur quels programmes ?

Outre une formation en agriculture, élevage, maraîchage, apiculture... et protection du milieu, outre une formation à l'artisanat (forge, mécanique avec entretien et réparation des moteurs, maroquinerie, couture, une formation à la maintenance des équipements et



Les pages thématiques

à l'amélioration de l'habitat), il faudrait y inclure une formation civique, le fonctionnement d'une démocratie, d'une association, d'une coopérative, d'un micro crédit, une dimension culturelle avec initiation au divers modes d'expression, une formation à la prévention santé... Mais tout ceci ne représente que des pistes de réflexion qu'il nous faut conforter avec les responsables des villages dans le cadre de la décentralisation afin de faire naître des projets constructifs, à évaluer et qui devront au départ être aidés par un financement extérieur dans le cadre des associations et jumelages. Il s'agit d'une réflexion sur leur avenir qui sera différent du notre et qu'ils doivent se choisir dans le cadre inexorable de la mondialisation.

Jean LALAUDE
(Angata)



Mamadou et Bineta, ici et là-bas

Pour résoudre des problèmes tels que :

**le faible taux de scolarisation des enfants au Mali
le manque d'infrastructures scolaires**

et considérant que le développement économique et socio-culturel d'un pays passe nécessairement par le chemin de l'école, l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants en Milieu Rural » a été créée.

C'est dans cette optique que l'école primaire Mamadou et Bineta, située à Sébénikoro (périphérie de Bamako) a ouvert ses portes en octobre 2002 avec 50 enfants, gérée par cette association. L'association française Mamadou et Bineta, une antenne Mali de Peuples Solidaires de Pays Granvillais appui l'association malienne. La collaboration étroite de ces deux associations a permis l'achat d'un terrain et la construction de 6 salles de classes et d'un bloc latrines.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce aux diverses activités menées en France et à une subvention du Conseil Régional de Basse Normandie.

Une part importante est accordée à la correspondance entre les élèves de l'école Mamadou et Bineta au Mali et diverses écoles de la Manche. Celles-ci se sont investies pour aider à la réalisation du projet. Actuellement 211 élèves sont scolarisés. Le parrainage d'enfants est une des actions à laquelle nous attachons beaucoup d'importance, privilégiant le côté humain. Il reste maintenant à acquérir le terrain qui jouxte l'école pour

que celle-ci soit dotée d'un terrain de sport, d'un jardin potager et d'un bureau-bibliothèque.

A plus long terme la volonté des deux associations est de poursuivre leurs actions sur les communes rurales du Mali.

Contact : Association Mamadou et Bineta
Nicole RENOUF
7 rue Jacques Pimor 50 290 BREHAL
Tél 02 33 51 50 75
Email : nicole.renouf @wanadoo.fr



Cités Unies France – Groupe pays Mali

Cités Unies France (CUF) a mis en place un **groupe pays Mali**, présidé par Guy-Michel Chauveau, maire de la Flèche.

Présentation sur la page web suivante :

http://www.cites-unies-france.org/html/regions/afrique/mali_index.html

Contacts :

Astrid Frey, chef de projets au pôle Afrique de CUF,
9 rue Christiani 75018 PARIS

tél : 01 53 41 81 96

mèl : a.frey@cites-unies-france.org

Horizons Solidaires a participé à la dernière réunion du groupe pays Mali le 2 octobre 2007.

Les principaux points abordés :

- tourisme et coopération décentralisée au Mali – information sur le FITS
- accès à l'eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains
- présentation du nouvel organigramme du SCAC

Les documents distribués au cours de cette journée sur ces thématiques sont consultables à Horizons Solidaires.

Cités-Unies France vient de mettre à jour (octobre 2007) son annuaire de la coopération décentralisée franco-malienne (consultable en format papier à Horizons solidaires).

Brèves

Semaine malienne à Montreuil

Du 10 au 18 novembre 2007

La ville de Montreuil organise en partenariat avec l'UNAT et Cités-Unies France une conférence sur le tourisme équitable et solidaire le vendredi 16 novembre de 9h30 à 12h30 à l'Hôtel de ville de Montreuil

Forum International du Tourisme Solidaire (FITS)

Du 20 au 22 octobre 2008 à Bamako

Le forum est précédé par le **1er salon du tourisme de Bamako du 17 au 19 octobre**. Le forum est organisé par le ministère du tourisme et de l'artisanat.

Salon international de l'artisanat

Du 25 au 28 octobre à Ouagadougou

Le thème « tourisme et territoires » est retenu comme thème central du FITS. Un sommet des ministres du Tourisme ouest-africains est envisagé.

Les Afrikales

Du 18 octobre au 18 novembre 2007 rencontres interculturelles sur la Basse-Normandie. Nombreuses manifestations en lien avec le Mali (concert de Boubacar Traoré, contes avec Seyba Sacko, film de Cheik Oumar Sissoko...).

Renseignements sur le site internet <http://lesafrikales.free.fr> ou au 02.31.93.33.01

Cet annuaire est un outil au service de la coopération décentralisée destiné à la fois aux collectivités territoriales déjà implantées au Mali mais aussi aux collectivités et autres institutions désireuses de développer des accords de coopérations avec des collectivités maliennes.

En effet, en recensant les thématiques de coopération, en présentant géographiquement et démographiquement les territoires des collectivités françaises et maliennes, ce document offre une lecture fiable et régulièrement réactualisée des acteurs français et de leurs stratégies d'intervention au Mali.

Horizons Solidaires

● Horizons Solidaires a ouvert sur le **site internet** www.horizons-solidaires.org la page Plate-Forme Mali au lien suivant : http://www.horizons-solidaires.org/pages/presentation_plateformes_mali.htm

Il appartient aux membres de la Plate-Forme Mali de faire vivre cette page. Ils sont invités à transmettre toutes les informations concernant leur actualités et tous événements sur lesquels ils souhaitent communiquer.

● Horizons Solidaires dispose maintenant d'une **Boîte à Outils Plate-Forme Mali**.

Les membres de la Plate-forme Mali peuvent contribuer à l'alimenter en transmettant toute documentation, compte-rendu de réunion, textes législatifs et réglementaires, articles de presse, rapports de mission et toute autre information pertinente sur la thématique de l'appui au développement du Mali. Vous êtes invités à participer à son perfectionnement, pour qu'elle puisse être complète sur un maximum de problématiques et qu'elle réponde aux mieux aux attentes des membres de la Plate-Forme.

Cette boîte à outils est à votre disposition.

Groupe de Coopération Renforcée

Le Groupe de Coopération Renforcée lancé à l'initiative du Conseil Régional et animé par l'Afdi a démarré ses activités par une première rencontre au Conseil Régional le 20 septembre dernier pour présenter un diagnostic de la situation des acteurs bas-normands intervenant au Mali. Des pistes de travail ont émergé et trois groupes de travail ont été constitués pour :

- élaborer un programme de formation visant le renforcement des capacités dans la conduite des projets
- valoriser et créer des outils de suivi-évaluation de nos partenaires
- élaborer un « règlement intérieur » pour le bon fonctionnement de ce groupe

Le 13 décembre prochain, le Groupe se réunira au Conseil Régional pour la mise en commun des travaux de groupes et l'élaboration d'un programme de travail en 2008.